



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

L'équilibre économique du service universel postal en péril

Dans un avis publié vendredi, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) estime que les coûts supportés par La Poste sur l'année 2024 au titre de sa mission de service universel postal sont bien supérieurs à la compensation versée par l'État.

Cette nouvelle publication est une autre preuve, s'il en fallait une, de la « dégradation » de la situation financière de La Poste et des difficultés pour cette dernière de réaliser ses missions de service public.

Il y a un an, c'était la Cour des comptes qui alertait dans un référé sur « la baisse marquée » de la fréquentation des bureaux de poste et le déclin « inexorable » de la distribution de courrier. Quelques mois plus tard, c'était au tour de la Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP) de tirer la sonnette d'alarme concernant les missions de service public de La Poste.

Le mandat du groupe La Poste pour assurer le service universel postal a été reconduit pour dix ans par un décret publié au Journal officiel au mois de juillet 2025. Pour rappel, le législateur a confié au groupe La Poste quatre missions de service public : le service universel postal, le transport et la distribution de la presse, l'aménagement du territoire et l'accessibilité bancaire. Selon la dernière publication de l'Arcep, le coût du service universel postal est compris entre 1,08 et 1,146 milliard d'euros pour l'année 2024. Une somme considérable alors que le groupe est déficitaire depuis plusieurs années car le volume de courrier en France a drastiquement chuté, passant 18 milliards de lettres envoyées en 2018 à 6 milliards en 2023.

Une compensation insuffisante de l'État

L'équilibre économique du service universel postal « est remis en cause par la baisse continue des volumes de courrier depuis 2008, observe l'Arcep. Malgré les hausses tarifaires annuelles pratiquées par La Poste et les efforts de réduction des coûts, le compte du SU en coûts complets est déficitaire depuis 2018 et ce déficit s'est accentué entre 2021 et 2023. »

Depuis 2021, l'État compense la mission de service universel de La Poste et c'est l'Arcep qui s'est vu confier la mission d'évaluer le coût net de la mission de service universel postal. « Cette compensation suppose qu'un calcul du coût net de cette mission de service public soit réalisé afin de vérifier que La Poste n'est pas surcompensée pour les coûts qu'elle supporte ».

Pour l'année 2024, la conclusion est sans appel : « L'Arcep peut conclure avec une assurance raisonnable que La Poste n'a pas été surcompensée pour la mission de service universel postal pour l'année 2024 ».

En effet, La Poste a été compensée en 2021 et 2022 à hauteur de 520 millions d'euros, puis en 2023 et 2024 à hauteur de 500 millions d'euros. Les montants sont donc nettement inférieurs aux coûts du service universel évalués.

La Cour des comptes expliquait que si le montant de la compensation versée a effectivement doublé au cours des cinq dernières années, celui-ci demeure « inférieur de 683 millions d'euros en 2023 et de 834 millions d'euros en 2024 aux charges estimées par La Poste ». Les magistrats souhaitent que la compensation de ces missions de service public confiée à La Poste soit « ajustée [...] à hauteur du déficit comptable qui en résulte ».

Fonds de péréquation

Cette sous-compensation s'ajoute à une baisse annoncée sur la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste. Pour mémoire, le contrat de présence postale signé entre La Poste, l'État et l'AMF prévoit une enveloppe de 174 millions intégrée au fonds postal national de péréquation territoriale.

La loi de finances pour l'année 2026 prévoit une diminution de 44 millions d'euros de la dotation budgétaire de l'État affectée à la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste, faisant passer la dotation de 120 à 76 millions d'euros. Parallèlement, le rendement de l'abattement de fiscalité locale accordé à La Poste serait de 54 millions d'euros en raison de la suppression progressive de la CVAE. Ainsi, le fonds postal national de péréquation territoriale passerait de 174 à 130 millions d'euros.

D'un autre côté, le coût de la mission d'aménagement du territoire a été évalué à 304 millions d'euros pour l'année 2024 par l'Arcep.

Les négociations pour l'établissement du nouveau contrat en 2027 risquent d'être tendues et les élus locaux s'inquiètent d'un transfert de charge et d'une impossibilité pour La Poste de maintenir les 17 000 points de contact garantis par la loi. Selon nos confrères de La Gazette des communes, le ministre de l'Industrie Sébastien Martin a indiqué que « le gouvernement reverra la répartition de l'effort », évoquant des mutualisations et le développement des Maisons France Services pour « préserver la présence postale ».

Lucile Bonnin

(Source : Maire info) ■



LE SEQUANE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 place Simone Veil
39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX
Siège de liquidation :
4 rue des Saillards
39150 LA CHAUX DU DOMBIEF
851 612 481 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération du 31 janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 janvier 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Ljubinka FONSECA SALGADO, demeurant à LA CHAUX DU DOMBIEF (39150) – 4 rue des Saillards, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à LA CHAUX DU DOMBIEF (39150) – 4 rue des Saillards. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au RCS.

Pour avis.
Le Liquidateur



LE SEQUANE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 place Simone Veil
39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX
Siège de liquidation :
4 rue des Saillards
39150 LA CHAUX DU DOMBIEF
851 612 481 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 février 2026 à LA CHAUX DU DOMBIEF (39150) – 4 rue des Saillards a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Ljubinka FONSECA SALGADO, demeurant à LA CHAUX DU DOMBIEF (39150) – 4 rue des Saillards, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis.
Le Liquidateur

RED SNOW

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 49 Rue du Champ du Trésor
39140 LARNAUD
844.082.560 RCS LONS-LE-SAUNIER

L'associé unique en date du 30 janvier 2026 a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 janvier 2026, sa mise en liquidation, et a nommé comme liquidateur Monsieur Nicolas DUMAINE, demeurant 49 Rue du Champ du Trésor 39140 LARNAUD avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de LONS-LE-SAUNIER, et mention sera faite au Répertoire National des Entreprises.

CT MINELLA

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
1 rue de la Pèle - 39300 NEY
902 451 483 RCS LONS-LE-SAUNIER

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une décision de la gérance en date du 16/07/2024, conformément aux délibérations de l'AGE du 25/06/2024, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de 200€ pour le porter de 1000 € à 800 € par voie de réduction du nombre de 200 actions. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 000 €
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 800 €
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Lons-le-Saunier

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE FRUITIÈRE A COMTE DE LA SOURCE DE L'AIN

Société à capital variable
Siège social : A la fromagerie
39250 GILLOIS
Agréée N° 39-341
SIRET : 77838749800018

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira mardi 31 mars 2026 10h salle des fêtes de Gillois

Ordre du jour :
1. Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2. Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3. Quitus aux administrateurs
4. Dotation des réserves obligatoires
5. Dotation des réserves libres et distributions

6. Renouvellement du tiers sortant du CA
7. Ratification de cooptation en CA
8. Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9. Remplacement d'un administrateur
10. Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11. Constatation de la variation du capital social
12. Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13. Conventions réglementées
14. Document relatif aux informations sur le prix
15. Pouvoirs pour les formalités
16. Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration, le Président, Christophe PAGNIER

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testaments olographes en date du 10 novembre 2021 et 15 mai 2025, Madame Françoise Jeanne Andrée Augustine GEY, en son vivant retraitée, demeurant à DOLE (39100) 58 rue des Commards.

Née à DOLE (39100), le 11 juillet 1945. Veuve de Monsieur Maurice PRADEL et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BESANCON (25000), le 9 janvier 2026.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Carole CLERC, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « DOLEXIA NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à DOLE, 34 avenue de Northwich, le 26 février 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Carole Clerc, Notaire à Dole 34 avenue de Northwich, référence CRPCEN : 39034, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LONS-LE-SAUNIER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

SAS MAISONS ERDEM

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 51, rue Chiffiot
39100 DOLE
LONS LE SAUNIER 830 359 626

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2025, les associés ont constaté que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article Article L225-48 du Code de commerce, l'assemblée a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'activité. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS LE SAUNIER.

LEGALTYS
Maitre Antoine CONVERSE
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

VEJS IMMO

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 7 rue du Général Desvernois
39000 LONS LE SAUNIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lons-le-Saunier du 12 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : VEJS IMMO
Siège social : 7 rue du Général Desvernois, 39000 LONS LE SAUNIER

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion, l'aliénation, la construction et la vente, à titre civil, par tous moyens directs ou indirects (et notamment par voie de construction, échange, apport, location, prise ou mise à bail, prise ou mise en gérance, prise ou mise en jouissance à titre onéreux ou gratuit, souscription, ou autrement), de tous droits et biens immobiliers et accessoirement mobiliers, de toute nature (et notamment terrains, immeubles ou fractions d'immeuble, bâtis ou non bâtis, et accessoirement, actions, obligations, parts sociales, portefeuilles de valeurs mobilières et placements de capitaux sous toutes formes), et notamment un local commercial avec cave sis 51 Grande Rue, 71500 Louhans ; L'achat en vue de la revente de tous immeubles, fonds de commerce, actions ou parts desociétés immobilières ou la souscription en vue de les revendre des actions ou parts de cessociétés, soit toutes les activités d'un marchand de biens.

Toutes activités de promotion immobilière, la prospection foncière, la gestion et la conduite detoutes opérations immobilières, la direction de chantiers, toutes opérations de lotissement, la rénovation immobilière, soit toutes les activités d'un promoteur immobilier.

L'obtention de tout financement, ouverture de crédit, prêt ou facilité de caisse, avec ou sans garanties, hypothécaires ou autres, destiné au financement des opérations décrites au présent article, incluant tous travaux d'aménagement, de réfection ou autres.

La constitution de toute sûreté et garantie, réelle ou autre, et notamment d'hypothèque.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Sébastien ROSSET demeurant 7 rue du Général Desvernois, 39000 Lons le-Saunier

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois cinquièmes des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Lons-le-Saunier.

Pour avis
La Gérance



ASSEMBLEE GENERALE FDCJ 2026

L'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs du Jura se tiendra le samedi 25 avril 2026 à partir de 9H au LEGTA de Montmorot.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport financier
- Rapport moral et d'activités
- Approbation des comptes 2024/2025, quitus, affectation du résultat (confirmation de l'autorisation au Conseil d'Administration pour des opérations d'acquisition, d'échange ou de vente)
- Approbation du projet de budget du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027
- Vote sur le prix du timbre fédéral, cotisation obligatoire du chasseur
- Vote sur le prix de la cotisation temporaire
- Vote sur les cotisations des territoires
- Vote sur les tarifs des plans de chasse
- Vote sur les modalités de financement des dégâts de grand gibier
- Questions diverses.

Les votants devront se présenter dès 8h00.

RED SNOW

SAS en liquidation au capital de 2 000 €
Siège social : 49 Rue du Champ du Trésor
39140 LARNAUD
844.082.560 RCS LONS-LE-SAUNIER

L'associé unique en date du 31 janvier 2026 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus à Monsieur Nicolas DUMAINE, demeurant 49 Rue du Champ du Trésor 39140 LARNAUD, liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS-LE-SAUNIER, et radiation sera faite au Répertoire National des Entreprises.



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

RYDGE
CONSEIL

S.P.F.

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 102 Route Blanche 39400 MORBIER
Siège de liquidation : 102 Route Blanche 39400 MORBIER
403 838 261 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale réunie le 05.03.2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Irfan OZDEMIR, demeurant : 102, Route Blanche – 39400 MORBIER, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 31.12.2025. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

SOCIÉTÉ
COOPÉRATIVE
AGRICOLE
FROMAGÈRE DE
CUVIER

Société à capital variable
Salle de la Mairie-39 250 CUVIER
RCS Lons Le Saunier
778 377 390 00019
Agrée 39 424

Société en liquidation
-Rectificatif

Il convient de lire : M. Olivier JANDET demeurant 8 Rue des Tilleuls-39 250 ESSERVAL TARTRE. Pour avis

AGRI CONSEIL 39

GROUPEMENT
AGRICOLE
D'EXPLOITATION EN
COMMUN AGRÉÉ
DU MARAIS

Siège social : 100 Rue du Grand Verger 39570 SAINT-DIDIER
Société civile en cours de liquidation
R.C.S. Lons-le-Saunier n° 402 790 141

AVIS DE CLOTURE DE
LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 07-10-2025, l'unique associée a approuvé les comptes définitifs de liquidation, s'est déchargée de son mandat de liquidatrice et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier. Pour avis, La liquidatrice.

LEGALTYS

Maître Antoine CONVERSE
3B rue du Miroir 39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin 39000 LONS-LE-SAUNIER

DALLOZ
CREATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 5 220 000 euros
Siège social : Route de Genève, 39200 SAINT CLAUDE
403 063 050 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 3 mars 2026, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Frédéric DRIVET de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. POUR AVIS Le Président

Suivant acte reçu par Me Séverine DEMIERRE-BERNARD, le 11/03/2026, il a été constitué une société civile immobilière dénommée LARONCE, d'une durée de 99 ans, dont le siège a été fixé à ABERGEMENT-LA-RONCE(39500), 13 route de Damparis, ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Capital social : 813.000 euros divisé en 81.300 parts de 10 euros chacune.
Apports : en numéraire d'un montant global de 813.000 euros.
Gérants : M. Eric Paul Gilbert RAVIER, officier général en 2ème Section, et Mme Laurence Danielle Marie-Thérèse ANTOINE, sans emploi, son épouse, demeurant à CHATILLON-LE-DUC (25870) 8 chemin des Vignes Blanches. M. est né à EPINAL (88) le 16/06/1962, Mme est née à ISSOIRE (63) le 04/12/1964. La Société sera immatriculée au R.C.S. de LONS LE SAUNIER. POUR AVIS ET MENTION Me S. DEMIERRE-BERNARD, notaire.

LIFOU HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 13 892 euros
Siège social : 27 PL DE LA LIBERTÉ, 39600 ARBOIS
922 642 046 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS La Présidente

CONSTITUTION D'UNE SAS

Dénomination sociale : DARTCRAFT
Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)
Capital social : 1000.00 euros
Siège social : 10 Rue de Parc - 39100 BREVANS
Objet social : La conception, le développement, l'édition et la maintenance d'applications mobiles, de plateformes web et de solutions logicielles ; Le conseil en systèmes et logiciels informatiques et l'audit technique ; La prestation de services de design d'interface (UI) et d'expérience utilisateur (UX) ; La vente de prestations d'accompagnement et de formation technique ; La communication sur tous supports ; La vente annexée de tous produits ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS le 9 mars 2026
Président : Guy JACQUES né le 15 décembre 1958 à Besançon, demeurant 10 rue du Parc — 39100 BREVANS.
Directeur Général : M. Kenny CONSTANTIN né le 20 Février 1997 à Besançon, demeurant 2 Rue des Fleurs - 39700 ROCHEFORT SUR NENON
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lons-le Saunier.

INSERTION - CESSION DE
FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Vincent CORNEILLE, Notaire à POUILLEY-LES-VIGNES (25115), Parc d'Activités, 1 rue des Combottes, le 3 mars 2026, enregistré à SPFE de BESANCON le 12 mars 2026 référence 2026 N409.
Il a été cédé par M. Philippe CRETAT, demeurant à MOIRANS-EN-MONTAGNE (39260) 7 rue des Roches, A la Société LE DROP dont le siège est à ORGELET (39270) 3 Rue du Commerce, identifiée au SIREN sous le n° 100940311 et immatriculée au RCS de LONS-LE-SAUNIER.
Un fonds de commerce de bimbloterie, presse, cadeaux, articles du fumeur, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac, sis à ORGELET (39270), 3 Rue du Commerce, connu sous le nom commercial TABAC CRETAT PHILIPPE, et pour lequel il est immatriculé au RCS de LONS LE SAUNIER, sous le n° 398641613.
Le fonds comprenant, la clientèle, l'achalandage y attachés. Le droit à la ligne téléphonique. Tous les biens corporels, les instruments et le matériel servant à l'exploitation dudit fonds.
L'entrée en jouissance a été fixée le 03 mars 2026
Moyennant le prix principal de 130000,00€ s'appliquant :
• aux éléments incorporels pour 90000,00€
• au matériel pour 40000,00€, Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Julien RAULT Notaire à CHAMPAGNOLE (39300) où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion Le notaire.

AGRI CONSEIL 39

EXPLOITATION
AGRICOLE À
RESPONSABILITÉ
LIMITÉE DES
ECOLES

Siège social : 21 Rue des Ecoles 39120 CHAUSSIN
Société civile en cours de liquidation au capital social variable de 83.084,71 €
R.C.S. Lons-le-Saunier n° 380 720 169

AVIS DE CLOTURE DE
LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 27-02-2026, l'assemblée générale, a approuvé les comptes définitifs de liquidation et a déchargé Mme BONNIN Véronique née GUYARD de son mandat de liquidatrice et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier. Pour avis, La liquidatrice.

OH DEUX
DOMAINES

SAS en liquidation
Au capital de 400 €
Siège de liquidation : 42 Place de la Liberté, 39600 ARBOIS
532 794 930 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 27/02/26, l'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER, et la société sera radiée au RCS. Pour avis Le Liquidateur

// ENSEIGNEMENT

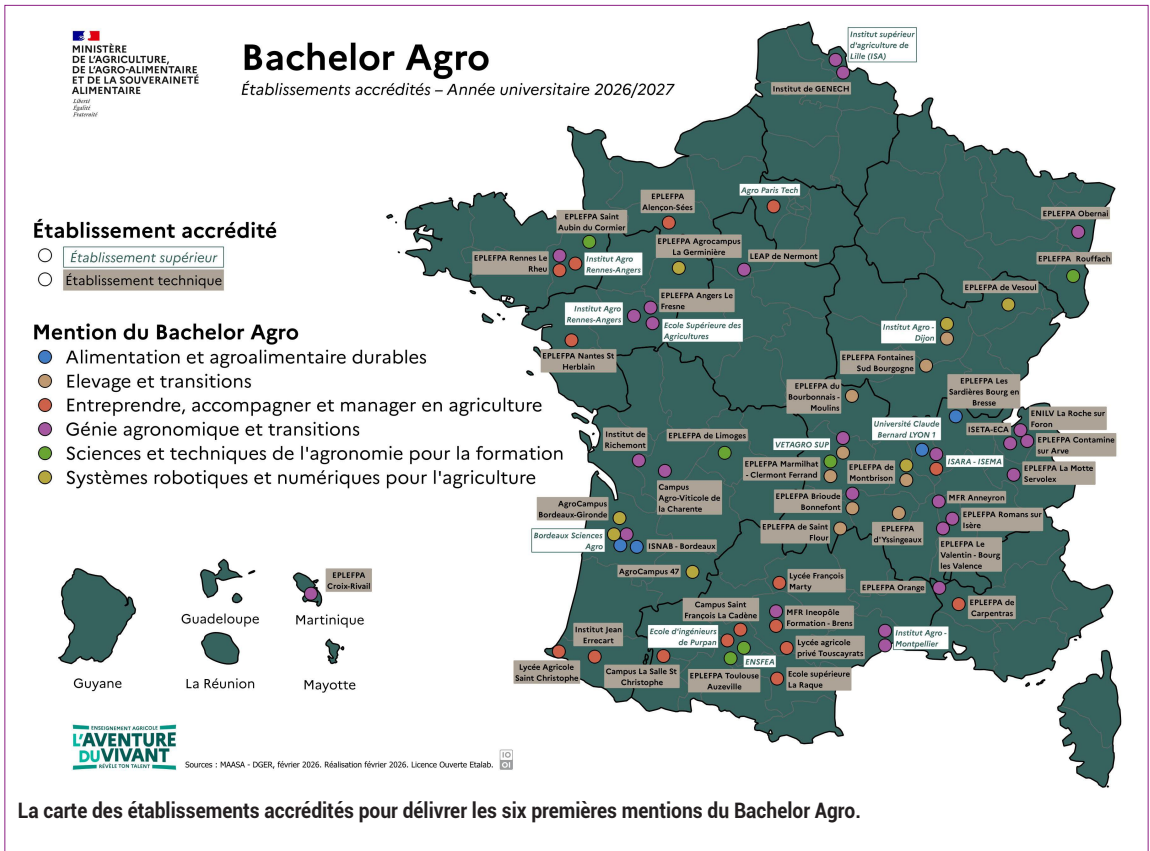
Bachelor Agro : où se former en BFC ?

L'instauration du Bachelor Agro est la grande nouveauté de l'année dans le domaine de l'enseignement agricole. On connaît désormais les établissements accrédités pour le délivrer. En Bourgogne-Franche-Comté, ils sont trois.

Début mars, le ministère de l'Agriculture a publié la liste des établissements scolaires accrédités pour délivrer le Bachelor Agro. Créé dans le cadre de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, ce cursus a vocation à devenir une référence en matière d'installation et de conseil agricoles, en créant un pont entre le BTS agricole et les écoles d'ingénieurs agromomes. Les premières formations ouvriront à la rentrée 2026 pour des étudiants titulaires d'un bac +2. À compter de 2027, le diplôme sera également accessible en post-bac via Parcoursup. Six premières mentions ouvriront en septembre (sur les dix prévues à terme) :
• Alimentation et agroalimentaire durables
• Élevage et transitions
• Entreprendre, accompagner et manager en agriculture
• Génie agronomique et transitions
• Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation
• Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture.

Trois nouvelles mentions ouvriront à la rentrée 2027, puis une dernière à la rentrée 2028.

En France, 44 établissements d'enseignement technique et 10 établissements de l'enseignement supérieur sont accrédités sur l'ensemble du territoire pour la rentrée 2026. Les établissements candidats ont



constitué des consortiums associant obligatoirement un établissement d'enseignement technique agricole délivrant un BTS agricole et un établissement d'enseignement supérieur (public, privé-associatif sous contrat avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE)). Pour la

Bourgogne-Franche-Comté (BFC), ces établissements accrédités sont au nombre de trois pour deux des six mentions :

• En Côte-d'Or, l'Institut Agro Dijon, pour les mentions « Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture » et « Élevage et transitions »

• En Saône-et-Loire, l'Eplefpa Fontaines-Sud Bourgogne pour la mention « Élevage et transitions »
• En Haute-Saône, l'Eplefpa de Vesoul pour la mention « Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture ».

D'après communiqué

// EN BREF

UE
Australie : les pourparlers se poursuivent malgré les craintes du secteur agricole

Un mois après la visite du ministre australien au Commerce Don Farrell à Bruxelles, les 12 et 13 février, les négociations se poursuivent entre l'UE et l'Australie en vue de conclure un accord de libre-échange. Le commissaire européen au Commerce, Maros Sefcovic a ainsi eu l'occasion de faire le point, le 16 mars, avec son homologue australien sur les « progrès encourageants » réalisés entre les parties. « Nous travaillons activement à la conclusion d'un accord mutuellement avantageux pour toutes les parties prenantes », précise le Slovaque dans un message publié le jour même sur le réseau social X. Et d'ajouter : « Nous avançons dans la bonne direction et sommes pleinement engagés à obtenir un résultat positif ». Un potentiel accord que craignent les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) alors que l'agriculture, notamment les volumes d'importation de viande rouge dans l'UE, figure parmi les points d'achoppement. Dans un communiqué du 17 mars, ces associations mettent en garde contre des « concessions disproportionnées » qui risqueraient de « nuire aux agriculteurs européens, de fausser les marchés et d'affaiblir l'engagement de longue date de l'UE en faveur de normes de production élevées et de la durabilité rurale ».